

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU LOT

ARRONDISSEMENT DE GOURDON

COMMUNE DE LAVERGNE

COMPTE RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du jeudi 04 avril 2024

À la Mairie de Lavergne à 18h00

Sous la Présidence de Didier BES

Date de convocation : 22 mars 2024

Présents : Didier BES, Thierry BOUSSAC, Patrick BOY, Véronique CANITROT, Aurore COUDERC, Dominique FROMENTEZE, Manon BENNE, Chantal MASMAYOUX, Johan MAZIERO, Céline SER

Représentés :

Absents et excusés : Jean-Louis RIGOUSTE

Secrétaire de séance : Manon BENNE

ORDRE DU JOUR

- Désignation d'un secrétaire de séance.
- Approbation du compte-rendu du conseil municipal du 11 mars 2024

1. COMMUNE DE LAVERGNE :

1. BUDGET PRIMITIF 2024
2. DELIBERATIONS LIEES AU BP (approbation BP, ...)
3. VALIDATION DEVIS REMPLACEMENT CHAUFFAGE LOGEMENTS BAT ECOLE OP 151
4. VALIDATION DEVIS CHAUFFAGE CLIMATISATION MAIRIE OP 132
5. Admission en non-valeurs pour un montant de 721,61 €

2. ECOBARRI DU POUCHOU (budget lotissement) :

1. BUDGET PRIMITIF 2024
2. DELIBERATIONS LIEES AU BP (approbation BP, ...)

3. SERVICE ASSAINISSEMENT LAVERGNE :

1. BUDGET PRIMITIF 2024
2. DELIBERATIONS LIEES AU BP (approbation BP, ...)
3. Admission en non-valeurs pour un montant de 2 563,54 €

4. SERVICE EAU LAVERGNE :

1. BUDGET PRIMITIF 2024
2. DELIBERATIONS LIEES AU BP (approbation BP, ...)

**5. IDENTIFICATION DES ZONES D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION DES ENERGIES
RENOUVELABLES**

En début de séance à 18 h intervention de Monsieur Yvor De Helmer – CC Cauvaldor pour explications

6. QUESTIONS DIVERSES

1. COMMUNE DE LAVERGNE

1. DÉLIBÉRATION SUR LE BUDGET PRIMITIF - LAVERGNE 2024

Le Maire présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune LAVERGNE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune LAVERGNE pour l'année 2024 présenté par son Maire, Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 878 744,20 €

En dépenses à la somme de : 878 744,20 €

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	229 080,07 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	111 800,00 €
014	Atténuations de produits	55 279,00 €
023	Virement à la section d'investissement	94 995,00 €
65	Autres charges de gestion courante	116 350,00 €
66	Charges financières	1 957,00 €
67	Charges spécifiques	1 500,00 €
68	Dot. aux amortissements et provisions	9 892,00 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		620 853,07 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat de fonctionnement reporté	214 481,07 €
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	42 726,00 €
72	Production immobilisée	3 000,00 €
73	Impôts et taxes	214 985,00 €
74	Dotations et participations	122 106,00 €
75	Autres produits de gestion courante	22 050,00 €
76	Produits financiers	5,00 €
77	Produits spécifiques	1 500,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		620 853,07 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	20 704,00 €
001	Solde d'exécution section investissement	68 023,13 €
117	ACCESSIBILITE MAIRIE	4 430,00 €
132	REHABILITATION ENERGETIQUE MAIRIE	15 000,00 €
133	SIGNALISATION INFORMATION LOCALE	1 000,00 €
139	AMENAGEMENT AIRES JEUX ET JARDINS P	5 000,00 €

Chapitre	Libellé	Montant
140	AMGTS DE CAVURNES DANS LE CIMETIERE	7 900,00 €
144	INFORMATIQUE ET MATERIEL SECRETARIA	1 666,00 €
145	ACCESSIBILITE SALLE DES FETES	6 082,00 €
147	RENOVATION EGLISE	6 000,00 €
148	BORNAGE VOIRIE COMMUNALE	4 186,00 €
149	RENOUVELLEMENT ECLAIRAGE PUBLIC	20 000,00 €
150	SECURITÉ ROUTE DE BIO	2 000,00 €
151	REPLACEMENT CHAUFFAGE BT 2LOGT ECOLE-TRVX ENERGETIQUES	30 000,00 €
152	CREATION CITY PARK-AIRE DE JEUX-ACCES PMR LD LARROQUE	65 900,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		257 891,13 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	162 896,13 €
021	Virement de la section de fonctionnement	94 995,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		257 891,13 €

- **BP COMMUNE 2024 ADOPTÉ A LA MAJORITÉ**

- **Valide la note de présentation brève et synthétique du BP commune 2024 annexée à cette délibération.**

2. VOTE DES TAUX IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2024

À compter de 2023, le taux de TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales en référence à l'article 1636 B sexies du CGI.

Considérant que la commune de Lavergne entend poursuivre son programme d'équipements auprès de la population sans augmenter pour cette année les impôts.

Il est proposé, pour donner suite à ces informations de maintenir les taux d'imposition en 2024 par rapport à 2022 et de les porter à :

TH : 11,31 %

TFB : 43,24 %

TFPNB : 189,03 %

Compte tenu de ces éléments, et après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **VOTE** les taux d'impositions des taxes directes locales pour 2023 comme suit :

- **Taxe habitations = 11,31 %** (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale)
- **Taxe foncière bâti = 43,24 %**
- **Taxe foncière non-bâti = 189,03 %**

- **l'état n° 1259 COM 2024** concernant les taux d'impositions des taxes directes locales pour 2024 est joint à cette délibération.

3. TVX OP 151-Remplacement chauffage 2 Logts bât école validation devis

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le résultat d'un projet type Pac Air / Eau pour remplacer la chaudière à fioul qui alimente actuellement les 2 appartements du 1er étage du bâtiment école.

Pour pouvoir agir rapidement sur la problématique actuelle de cette chaudière, à savoir baisse de performance y compris de la température de l'eau, et augmentation des factures d'énergie qui impactent fortement les dépenses des locataires, monsieur le Maire propose de modifier cette chaudière à fioul par un équipement plus moderne et écoresponsable qui sera bénéfique à la fois pour l'environnement et le coût des charges sur chauffage.

Il présente à l'assemblée le devis n° DV0002719 de H2L – 19360 MALEMORT - retenu en commission financière, pour une valeur de 25 825,50 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes les explications concernant ce projet :

- **DECIDE** de valider le devis n° DV0002719 du 10/03/2024 de l'entreprise H2L – 83 Avenue honoré de Balzac – 19360 MALEMORT pour un montant de 24 479,14 € HT – TVA 5,5 % soit 1 346,35 € pour un TTC de 25 825,50 €
- **DIT** que la dépense sera effectuée sur l'opération n° 151 – REMPLACEMENT CHAUFFAGE BT 2LOGT ECOLE-TVX ENERGETIQUES – Article 2132 – Bâtiment privé
- **DELEGUE** Monsieur le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette affaire

4. TVX OP 132 - Réhabilitation énergétique Mairie-validation devis clim air/air

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il est nécessaire d'installer une pompe à chaleur air/air, dans le but de chauffer et de refroidir la salle du conseil municipal ainsi que le secrétariat de mairie.

Après avoir étudié plusieurs devis, Monsieur le Maire vous propose le devis n° DEV00000145 de l'entreprise SAS PERCAILLE FRERES – 46500 GRAMAT pour un montant de 10 259,42 € TTC.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu toutes les explications concernant ce projet :

- **DECIDE** de valider le devis n° DEV00000145 du 05/03/2024 de l'entreprise SAS PERCAILLE FRERES – 665 Avenue de Belgique – 46500 GRAMAT pour un montant de 8 549,52 € HT – TVA 20 % soit 1 709,90 € pour un TTC de 10 259,42 €
- **DIT** que la dépense sera effectuée sur l'opération n° 132 – REHABILITATION ENERGETIQUE MAIRIE – Article 2131 – Bâtiment public
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à effectuer des dépenses d'isolation complémentaires (fenêtres et baies si nécessaire), à hauteur du montant validé sur l'opération n° 132, soit 15 000 €.
- **DELEGUE** Monsieur le Maire pour signer tous documents se rapportant à cette affaire.

5. **ADMISSION EN NON-VALEURS TITRES COMMUNE LAVERGNE POUR 721,61 €**

Sur proposition de Madame la Trésorière par courrier explicatif reçu le 04/01/2024, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- Particulier 2021 - T 12 - article 165 - montant : 413,38 €
- Particulier 2021 - T 18- article 70878 - montant :16,00 €
- Particulier 2021 - T 18- article 752 - montant : 237,49 €
- Particulier 2021 - T 24- article 70878 - montant : 54,74 €

Total : 721,61 €

- **DIT** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à **721,61 €**
- **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours du BP COMMUNE LAVERGNE 2024 - article 6541 - chapitre 65

6. **ADHESION CAUE DU LOT ANNEE 2024**

Monsieur le maire demande au Conseil Municipal son accord pour l'adhésion au CAUE du Lot (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement du Lot).

M. le maire indique que cette cotisation permet de pouvoir bénéficier de conseils dans des domaines aussi variés que l'aménagement de l'espace, les équipements publics ou privés, le logement, le patrimoine, etc.

Le conseil délibère et à l'unanimité des membres présents :

- **DECIDE** d'adhérer au CAUE du Lot
- **VALIDE** le paiement d'une cotisation annuelle concernant l'adhésion pour la commune de Lavergne, pour l'année 2024 elle est de 80 €.
- **DONNE** pouvoir à M. le maire pour signer les documents concernant cette adhésion

7. **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE RENOVATION STELE DE GABAUDET-DONADIEUR COMMUNE ISSENDOLUS 46500**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Maire d'ISSENDOLUS, concernant le projet de rénovation de la stèle de Gabaudet-Donadieu. Cette stèle se trouve au croisement des trois communes, Gramat, Reilhac et Issendolus, elle est en très mauvais état. Le souhait du Maire d'ISSENDOLUS est de pouvoir la remettre en état pour la cérémonie du 80^{ème} anniversaire de la tragédie Gabaudet-Donadieu, le 16 juin 2024.

Le Conseil Municipal, soucieux de l'importance historique du haut-lieu de la résistance dans l'Est du Quercy, « Gabaudet-Donadieu » :

- **SOUHAITE** participer à la rénovation de la stèle de Gabaudet-Donadieu,
- **VALIDE** une subvention exceptionnelle de 500 €
- **DIT** que cette somme sera versée à la Commune d'Issendolus, pour la réfection de cette stèle.
- **DIT** que la dépense sera comptabilisée au BP 2024_article 65748_divers aides

2. **ECOBARRI DU POUCHOU (Budget lotissement)**

Délibération sur le budget primitif - ECOBARRI POUCHOU DE LAVERGNE 2024

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune ECOBARRI POUCHOU DE LAVERGNE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :**ARTICLE 1 :**

L'adoption du budget de la Commune ECOBARRI POUCHOU DE LAVERGNE pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 65 295,98 €

En dépenses à la somme de : 65 295,98 €

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	20 003,00 €
71	Production stockée (ou déstockage)	12 646,49 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		32 649,49 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
71	Production stockée (ou déstockage)	32 649,49 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		32 649,49 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	32 646,49 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		32 646,49 €

SECTION D'INVESTISSEMENT**RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	12 646,49 €
001	Solde d'exécution section investissement	20 000,00 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		32 646,49 €

- BP ECOBARRI POUCHOU 2024 ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

3. SERVICE ASSAINISSEMENT LAVERGNE

1. 2. Délibération sur le budget primitif - SERVICE ASSAINISSEMENT DE LAVERGNE 2024

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune SERVICE ASSAINISSEMENT DE LAVERGNE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune SERVICE ASSAINISSEMENT DE LAVERGNE pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 74 417,07 €

En dépenses à la somme de : 74 417,07 €

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	4 869,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	19 000,00 €
014	Atténuations de produits	2 162,00 €
022	Dépenses imprévues	500,00 €
65	Autres charges de gestion courante	4 000,00 €
66	Charges financières	1 720,50 €
67	Charges exceptionnelles	1 500,00 €
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	14 222,15 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		47 973,65 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	5 612,65 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	35 200,00 €
74	Subventions d'exploitation	100,00 €

Chapitre	Libellé	Montant
75	Autres produits de gestion courante	3,00 €
77	Produits exceptionnels	7 058,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		47 973,65 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	14 969,16 €
020	Dépenses imprévues	474,26 €
10014	TRVX EXTENSION-SECURISATION RESEAU EU BOURG LAVERGNE	11 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		26 443,42 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	14 222,15 €
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	12 221,27 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		26 443,42 €

- BP SCE ASSAINISSEMENT LAVERGNE 2024 ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

3. SCE ASST LAVERGNE admission en non-valeurs pour un montant de 2 563,54 €

Sur proposition de Madame la Trésorière par courriers explicatifs reçu le 04/01/2024, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

• DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes :

- Particulier 2021 - T-162 - article 70611- Poursuite sans effet - montant : 77,00 €
- Particulier 2021 - T-162 - article 70611- Poursuite sans effet - montant : 78,10 €
- Particulier 2021 - T-162 - article 706121- Poursuite sans effet - montant : 19,52 €
- Particulier 2021 - T-1 - article 706121- Poursuite sans effet - montant : 0,83 €
- Particulier 2021 - T-1 - article 70611- poursuite sans effet - montant : 3,30 €
- Particulier 2021 - T-1 - article 70611- poursuite sans effet - montant : 24,64 €
- Particulier 2021 - T-235 - article 706121- poursuite sans effet - montant : 0,25 €

2021 - Total : 203,64 €

- Particulier 2020 - T-42 - article 70611- poursuite sans effet - montant : 77,00 €

- Particulier 2020 - T-42 - article 70611- poursuite sans effet - montant : 33,00 €
- Particulier 2020 - T-42 - article 706121- poursuite sans effet - montant : 8,25 €
- Particulier 2020 - T-43 - article 70611- poursuite sans effet - montant : 77,00 €
- Particulier 2020 - T-43 - article 70611- poursuite sans effet - montant : 33,00 €
- Particulier 2020 - T-43 - article 706121- poursuite sans effet - montant : 8,25 €
- Particulier 2020 - T-157 - article 70611- poursuite sans effet - montant : 77,00 €
- Particulier 2020 - T-157 - article 706121- poursuite sans effet - montant : 8,25 €
- Particulier 2020 - T-157 - article 70611- poursuite sans effet - montant : 33,00 €
- Particulier 2020 - T-156 - article 706121- poursuite sans effet - montant : 77,00 €
- Particulier 2020 - T-156 - article 706121- poursuite sans effet - montant : 6,05 €
- Particulier 2020 - T-156 - article 70611- poursuite sans effet - montant : 24,20 €

2020 - Total : 462,00 €

- Particulier 2019 - T-44 - article 70611- poursuite sans effet - montant : 25,30 €
- Particulier 2019 - T-43 - article 70611- poursuite sans effet - montant : 77,00 €
- Particulier 2019 - T-43 - article 706121- poursuite sans effet - montant : 7,98 €
- Particulier 2019 - T-44 - article 70611- poursuite sans effet - montant : 6,33 €
- Particulier 2019 - T-169 - article 70611- poursuite sans effet - montant : 77,00 €
- Particulier 2019 - T-170 - article 70611- poursuite sans effet - montant : 77,00 €
- Particulier 2019 - T-169 - article 706121- poursuite sans effet - montant : 8,80 €
- Particulier 2019 - T-169 - article 70611- poursuite sans effet - montant : 35,20 €
- Particulier 2019 - T-170 - article 706121- poursuite sans effet - montant : 12,38 €
- Particulier 2019 - T-170 - article 70611- poursuite sans effet - montant : 49,50 €
- Particulier 2019 - T-44 - article 70611- poursuite sans effet - montant : 77,00 €
- Particulier 2019 - T-43 - article 70611- poursuite sans effet - montant : 31,90 €

2019 - Total : 485,39 €

- Particulier 2018 - R-1-43 - poursuite sans effet - montant : 9,35 €
- Particulier 2018 - R-1-44 - poursuite sans effet - montant : 5,23 €
- Particulier 2018 - R-1-43 - poursuite sans effet - montant : 114,40 €
- Particulier 2018 - R-2-44 - poursuite sans effet - montant : 97,90 €
- Particulier 2018 - R-2-150 - poursuite sans effet - montant : 106,70 €
- Particulier 2018 - R-2-149 - poursuite sans effet - montant : 6,60 €
- Particulier 2018 - R-2-149 - poursuite sans effet - montant : 103,40 €
- Particulier 2018 - R-2-150 - poursuite sans effet - montant : 7,43 €

2018 - Total : 451,01 €

- Particulier 2017 - R-2-147 - poursuite sans effet - montant : 0,54 €
- Particulier 2017 - R-2-147 - poursuite sans effet - montant : 79,20 €
- Particulier 2017 - R-2-148 - poursuite sans effet - montant : 89,10 €
- Particulier 2017 - R-2-148 - poursuite sans effet - montant : 2,96 €
- Particulier 2017 - R-1-41 - poursuite sans effet - montant : 149,60 €
- Particulier 2017 - R-1-42 - poursuite sans effet - montant : 7,28 €
- Particulier 2017 - R-1-42 - poursuite sans effet - montant : 106,70 €
- Particulier 2017 - R-1-41 - poursuite sans effet - montant : 17,79 €

2017 - Total : 453,17 €

- Particulier 2016 - R-2-145 - poursuite sans effet - montant : 34,58 €
- Particulier 2016 - R-2-146 - poursuite sans effet - montant : 114,94 €
- Particulier 2016 - R-2-146 - poursuite sans effet - montant : 13,99 €
- Particulier 2016 - R-2-145 - poursuite sans effet - montant : 114,94 €
- Particulier 2016 - R-1-38 - poursuite sans effet - montant : 114,94 €
- Particulier 2016 - R-1-37 - poursuite sans effet - montant : 114,94 €

2016 - Total : 508,33 €

- **DIT** que le montant total de ces titres de recettes s'élève à **2 563,54 €**
- **DIT** que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours du BP SCE ASSAINISSEMENT 2024
- **OUVERTURE** de crédits au BP SCE ASST 2024 - article 6541 - chapitre 65

4. SERVICE EAU LAVERGNE

1. Délibération sur le budget primitif - SERVICE EAU DE LAVERGNE 2024

Le Maire présente le rapport suivant :

Après avoir entendu le rapport général de présentation du budget primitif de l'exercice 2024 de la Commune SERVICE EAU DE LAVERGNE,

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la loi 96-142 du 21 février 1996,

Vu les articles L2311-2, L2312-1 et L2312-3 du Code Général des Collectivités Territoriales,

DELIBERE ET DECIDE :

ARTICLE 1 :

L'adoption du budget de la Commune SERVICE EAU DE LAVERGNE pour l'année 2024 présenté par son Maire,

Ledit budget s'équilibrant en recettes et en dépenses et s'élevant :

En recettes à la somme de : 73 723,78 €

En dépenses à la somme de : 73 723,78 €

ARTICLE 2 :

D'adopter le budget par chapitre selon le détail suivant :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DÉPENSES

Chapitre	Libellé	Montant
011	Charges à caractère général	28 000,00 €
012	Charges de personnel, frais assimilés	15 000,00 €
022	Dépenses imprévues	485,84 €
65	Autres charges de gestion courante	10,00 €
67	Charges exceptionnelles	2 000,00 €
68	Dot. Amortist, dépréciat°, provisions	10 110,02 €
TOTAL DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		55 605,86 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES

Chapitre	Libellé	Montant
002	Résultat d'exploitation reporté	23 898,86 €
70	Ventes produits fabriqués, prestations	31 000,00 €

Chapitre	Libellé	Montant
77	Produits exceptionnels	707,00 €
TOTAL RECETTES DE FONCTIONNEMENT		55 605,86 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT
DÉPENSES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	707,00 €
020	Dépenses imprévues	410,92 €
22002	TRVX RENFORCEMENT RESEAU D'EAU	17 000,00 €
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT		18 117,92 €

**SECTION D'INVESTISSEMENT
RECETTES**

Chapitre	Libellé	Montant
0	Hors équipement	10 110,02 €
001	Solde d'exécution sect° d'investissement	8 007,90 €
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT		18 117,92 €

- BP SCE EAU LAVERGNE 2024 ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

5. IDENTIFICATION DES ZONE D'ACCELERATION DE LA PRODUCTION DES ENERGIES RENEUVELABLES

En début de séance, intervention de Monsieur Yvor De Helmer – CC Cauvaldor- pour explications

Identification des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables :

L'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables, confère aux communes la définition de zones d'accélération pour l'implantation terrestre de production d'énergies renouvelables (ZAE nR). Les secteurs potentiels de développement doivent s'inscrire dans une démarche de planification territoriale de l'énergie, de solidarité entre les territoires et de sécurisation de l'approvisionnement.

Le conseil municipal,

- après avoir formulé ses observations quant aux propositions de zones d'accélération ayant fait l'objet d'une présentation au service compétent de l'EPCI le 19 décembre 2023.

- la consultation des services compétents de l'EPCI et du Parc Naturel Régional se fera par l'intermédiaire de la plateforme gouvernementale

- et après en avoir délibéré en son sein en tenant compte de la nécessaire diversification des énergies renouvelables en fonction des potentiels du territoire concerné et de la puissance d'énergies renouvelables déjà installées,

Le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents :

Article 1 :

- de définir, pour la production solaire photovoltaïque sur toitures en fonction des potentiels du territoire concerné conformément à l'article 15 de la loi n°2023-175, les zones d'accélération de production d'énergies renouvelables telles que précisées **en annexe 1** à la présente délibération.

Article 2 :

- de notifier ces propositions au référent préfectoral unique du LOT et ampliation à l'EPCI CAUVALDOR en charge de l'établissement du Schéma de Cohérence Territoriale

Annexe 1 à la délibération du 4 avril 2024 du conseil municipal de LAVERGNE identifiant des zones d'accélération de la production des énergies renouvelables conformément à l'article 15 de la loi n°2023-175 du 10 mars 2023

Identification des zones d'accélération

Identification de la Zone (lieu(x)-dit(s))	Références cadastrales des parcelles	Contenance de la zone (ha)	Nature/usage support (avant EnR)	Type d'énergie renouvelable proposé
Larraufie	AB 0197	Potentiel de 1556 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Larraufie	AB 0198	Potentiel de 769 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Langlade	AB 0221	Potentiel de 305 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Langlade	AB 0230	Potentiel de 1780 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Le Mas Haut	AK 0269	Potentiel de 469 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Le Mas Haut	AK 0285	Potentiel de 584 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Pouchou	AK 0334	Potentiel de 450 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Laborie	AE 0206	Potentiel de 704 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Mespeil	AK 0135	Potentiel de 557 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Lavayssière	AI 0157	Potentiel de 977 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Mirabel	AI 0058	Potentiel de 225 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Mirabel	AI 0062	Potentiel de 138 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Mirabel	AI 0063	Potentiel de 267 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Labrunie	AH 0418	Potentiel de 515 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Labrunie	AH 0423	Potentiel de 553 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Catonie	AH 0077	Potentiel de 911 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Nouguié	AH 0386	Potentiel de 1069 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Mas de Bergues	AC 0030	Potentiel de 245 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Mas de Bergues	AC 0034	Potentiel de 159 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Mas de Bergues	AC 0035	Potentiel de 213 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Lescarretals	AB 0041	Potentiel de 294 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque
Lescarretals	AB 0042	Potentiel de 280 m ² de toiture	Bâtiments	Solaire photovoltaïque

6. QUESTIONS DIVERSES

1- Demande enrobé parking école à étudier.

Didier BES
Président de séance

Manon BENNE
Secrétaire de séance

Thierry BOUSSAC

Patrick BOY

Véronique CANITROT

Aurore COUDERC

Dominique FROMENTEZE

Chantal MASMAYOUX

Johan MAZIERO

Céline SER